

Une adjudication pour la construction d'un aqueduc rue du Pilat, à un lieu à la mairie.
Le devis s'élevait à 22,49 fr. 04. M. J.-B. Lhost, entrepreneur à Lille, a offert un rabais de 500; M. Louis Sir, à Roubaix, 8 00; M. Alexandre Vasseur, à Roubaix, 10 00; M. Charles Laroussi, 11 00. Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

Rue du Pilat. — Modifications au plan d'alignement. — *Enquête d'utilité publique.* — On nous communiquera l'arrêté suivant :

« No... Mairie de la ville de Roubaix,

« Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 mars 1887;

« Vu le plan dressé par M. le directeur de la voirie municipale;

« Vu l'ordonnance réglementaire du 23 août 1887;

Présidence de M. HEUDE.

Vagabondage et rébellion. — La gendarmerie de Lanoy a arrêté un vagabond le sieur Gauviers qui s'est rebellé contre les agents de l'autorité. Le tribunal le condamne à deux mois de prison.

Voile Touroing. — M. Ligare cabaretier à la Chambre des députés, a été arrêté par le commissaire d'arrondissement d'Ancien-Holvoet. Il a surpris devant le moment où elle venait de commettre un vol de 24 francs.

Le tribunal la condamne à trois mois de prison.

Tribunal de Commerce de Tourcoing

SPORT CONCOURS HIPPIQUE DE LILLE

(Troisième journée)

Bonne et intéressante journée consacrée aux chevaux et intéressante surtout pour les nombreux et variés amateurs de la région, qui tous s'y étaient donné rendez-vous.

Les honneurs de cette journée ont été pour les chevaux de MM. Bouillon-Dambrouc et A. Cormax ; et les applaudissements n'ont pas été mérités aux vainqueurs. N...

JUDGMENT CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mercredi 11 mai 1887

Présidence de M. HEUDE.

Considérant qu'il y a lieu de soumettre le projet aux formalités d'enquête voulues, par les lois et les règlements:

Article 1er. — Pendant quinze jours, du 11 au 25 mai courant, le projet et les pièces ci-dessus visées seront déposés au secrétariat de la Mairie, afin que les habitants puissent en prendre connaissance.

Article 2. — À l'expiration de ce délai, les 26, 27 et 28 dudit mois, à 3 et 4 heures du soir, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, N. Louis Pluquet, maire de Croix, recevra les observations relatives à l'utilité publique du projet dont il s'agit.

La Fanfare Delatire se prépare sérieusement au concours du Havre, qui a lieu les 23 et 30 mai.

Le départ des sociétaires aura lieu le samedi 28 vers midi. Les membres honorables de la société désireux d'accompagner la Fanfare Delatire devront se faire inscrire avant le 25 courant; le retour peut avoir lieu jusqu'au 1er juin inclusivement. Pour prix et conditions, s'adresser à M. Dubucq, 21, rue des Arts. La Compagnie du Nord accorde 50 000 sur le prix du transport.

Société chorale: Les Mélomanes Roubaïens viennent d'envoyer son adhésion au concours de St-Denis (Seine) qui aura lieu la fin du mois de juin.

Cette société qui compte déjà des succès sérieux prendra part à cette lutte en première division.

L'énergique direction de leur chef, M. J.-B. Lhost nous fait souhaiter aux Mélomanes une réussite complète.

En attendant l'envoi du chœur imposé, les répétitions du chœur au choix: *Les Chants lyriques de Sauv*, vont leur train.

Avis aux douzaines retraitées. — On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« M. le procureur du service actif des Douanes, sont priés de se trouver dimanche 22 courant, à 5 heures du soir, à l'estaminet Louis Lemaire, près du cimetière de Roubaix pour une communication qui les intéressera. »

A propos de l'exercice de déclamation lyrique qui a eu lieu, samedi dernier, au conservatoire de Lille, nous extrayons, d'un journal de cette ville, les lignes suivantes qui nous en sommes persuadé, intéresseront nos lecteurs.

Elles concernent Mme Marie Salenbier, de Lys-lez-Lannoy, une artiste que nous connaissons et apprécions à sa valeur :

« Mme Salenbier, une nature d'artiste, admirablement douée, a fait preuve de talents exceptionnels. »

« Ses talents, Mme Salenbier, surpassent les meilleures détails des rôles qu'elle remplit. »

Possédant un organe superbe qui pourrait faire oublier toutes les imperfections, fort gracieuse avec cela, la jeune artiste ne néglige rien, ne laisse rien à l'impropre. Elle possède admirablement les sauts articulaires, avec netteur et grâce d'une façon parfaite. Son jeu est naturel et plein de distinction, le geste est sobre. »

Il est regrettable qu'avant toutes ces qualités Mme Salenbier ne se destine pas au théâtre. Elle s'y ait certainement créée une situation enviable. »

Nous verrons bien à laquelle de ces deux approbations le prochain congrès progressiste diendra par donner raison.

Il nous suffit aujourd'hui de montrer que le libéralisme n'est plus divisé et partage plus qu'il n'a jamais été, sans prêter toutes les questions de programme et de conduite.

A la Chambre. — Vote de la proposition Dumont. — La proposition Dumont, mettant fin à la libre entrée en ce qui concerne le bétail, a été votée mardi par la Chambre à 15 voix de majorité: 69 contre 54 et 5 abstentions du banc de Bruxelles.

Le comte de Flandre en justice. — Un paysan de Woluwe-Saint-Pierre, le nommé Van Tuylom Jean-Baptiste, avait signé pour mardi S.A.R. le comte de Flandre devant la 4^e chambre du tribunal de première instance, pour s'y voir entendre condamné à payer des dommages intérêts basés sur ce que le législateur de la forêt de Soignies, ou le comte de Flandre a le privilège de chasser, qui cause un préjudice en mangeant une partie de l'arbre qu'il cultive.

Van Tuylom prétend que M. C..., n'est pas rendu responsable, attendu qu'il n'existe pas de rapport entre le préjudice et le comportement de l'arbre.

Le comte de Flandre. — Les prud'hommes vous donneront certainement raison.

A un protestant. — Oui.

A un lecteur assidu. — Vous avez tort. On constate l'exactitude du fait et vous nous mettez dans l'impossibilité d'obtenir la suppression de l'abus.

NORD

Chronique électorale. — Le *Libéral du Nord* annonce que la candidature de M. de Folleville, doyen démissionnaire des Facultés de droits et de lettres de Douai, a été acceptée par le groupe républicain influent de ce village. Le *Libéral* ajoute :

« Quoique républicain, M. de Folleville, première victime du transfert, n'est-il pas, pour les conservateurs, l'image vivante de la protestation douanaise contre l'inique projet d'un ministre de la République ? Cette considération prime tout. »

Nomination judiciaire. — M. Moreau, procureur de la République à St-Pierre-de-la-Martinique, est nommé juge au tribunal de Cambrai, en remplacement de M. Honore, dont la démission est acceptée. M. Moreau remplira les fonctions d'instruction.

Les élections municipales de Douai. — Comme on le prévoyait, les électeurs de Douai se sont abstenus pas au second tour du scrutin, soutenu par tous les partis. Donc sans distinction de parti, circule actuellement.

Elle comprend MM. Merlin, Maquin, Hanoët, de Baillencourt, E. Berfreld, Cavroy, Conrads, Duvaut, Dumont, Evrard, Goninan, Jacquier, Lefrancq, Lejeu, Messian, Offret, Raizon, Scouteau, Vaast, Watelle, conseillers sortants; MM. Drumel, professeur à la Faculté de droit; de Folleville, ancien doyen de la Faculté de droit; Courteuse et Dhainaut, candidats nouveaux.

Nomination d'un agent-voyer en chef. — On se souvient que, dans sa séance du 27 avril 1887 le Conseil général du Nord a décidé que le service des routes départementales et des chemins de grande communication serait désormais réuni à une commission sous la présidence d'un agent-voyer en chef. En exécution de cette décision, M. le préfet du Nord vient de prendre un arrêté nommant au poste d'agent-voyer en chef du département du Nord M. Boncours, actuellement agent-voyer en chef du département de la Haute-Garonne.

Ils furent reçus par la femme que la lettre anonyme accusait de la séquestration. Elle déclara que son enfant était mechant, que, pour la garde, elle avait dû l'enterrer.

Les magistrats montrèrent aussitôt à la mère où se trouvait l'enfant. Ils laissèrent la mère sous la garde d'un agent, dans une pièce du premier étage.

La porte de la mansarde était fermée. Il fallut chercher un serrurier.

Un triste spectacle attendait les magistrats dans cette mansarde. Sur une chaise, le pauvre enfant était ligoté pieds et mains aux barreaux. Les pieds étaient nus. Il était pâle comme un mort.

A l'entrée de ces messieurs, inconsciemment, il fut pris de terreur. Il se mit à pleurer. Il tremblait de tous ses membres.

On oublia aussitôt les cordes qui le ligotaient. On lui offrit qu'il n'avait rien à craindre. On le mit sur pied. Mais il était dans un tel état de faiblesse qu'il ne put se tenir debout. On l'aida donc au pied de l'escalier, et une voiture le conduisit au commissariat de la rue de Ligne.

Le malheureux mourut de faim. On lui fit peu manger et c'est alors que les magistrats se décidèrent à le questionner. Il ne fit que des réponses évasives ; il semblait avoir peur de parler. Cependant il affirma avoir été enfermé depuis longtemps et être sorti des heures dans la position où il l'avait trouvé.

À la suite de cette courte enquête, le parquet lança un mandat d'arrêt à la charge de la mère, qui était restée dans son appartement de la rue Sainte-Gudule.

Les agents de police qui furent chargés d'aller lui porter cette décision, se trouvèrent face à une personne qui avait été arrêtée au préalable et qui était très révoltée.

Elle fut conduite au parquet et mise à la disposition du procureur du roi.

Elle fut examinée, faute à son atelier, rue Solferino, et composée.

Le deuxième grand tableau : le premier représentant : « A la Fontaine, jeunes filles de la campagne de Rome; le deuxième, les Cervarolles (Etats-Unis). Ce dernier a été exposé il y a trois mois, au musée de la ville.

2. Différentes têtes de genre et paysage.

3. Vingt aquarelles de tous genres.

L'exposition sera publique à partir d'aujourd'hui.

Société de géographie. — L'excursion à St-Amant que la Société de géographie avait projetée pour le 15 mai est remise, à cause des courses, au jeudi de l'Ascension 15 mai.

Les membres de la Société qui désiraient participer à cette excursion sont invités à se faire inscrire au siège de la société (rue des Jardins), et à y déposer 5 fr. d'arrières. Aucune adhésion ne sera reçue après le 15 mai.

Cout approximatif du voyage : 10 fr.

Depart le 19 mai, à 8 h. 30 du matin. Réunion sous l'horloge, dans la salle des Pas Perdus de la gare.

M. Léon Cauvin, ex-pensionnaire Wicart et de la ville de Rome, vient d'organiser, de retour de Rome, une exposition de ses œuvres, faisant partie de ses dernières années.

Le tableau, exposé à la Cité des Etats-Unis, a été très applaudis.

Une explosion à Arras. — Mardi à midi moins cinq minutes, M. Delachambre, gendre de M. Leclercq, mécanicien, rue des Foulons, était occupé avec un de ses ouvriers, le sieur Sébert, à l'heure du matin, au plus tard, la somme de 100 fr., court du transport de 2^e classe jusqu'à la limite seulement de la commune, n'était pas versée à la maison communale, il enverrait à 9 heures du matin le corbillard des indigents pour effectuer l'office et le transport au cimetière non bénit de Molbæk.

Un nouvel exploit fut signifié dans lequel la famille manifestait de nouveau sa ferme intention de voir les dernières volontés de la défunte ponctuellement exécutées. Rien n'y fit.

Le sonneret à tour de bras pendait trois quarts d'heure. En guise de protestation, la famille se résolut à ouvrir la maison mortuaire pour les y faire sortir. Les gardiens, les ordonnateurs des pompiers escortant le corbillard des indigents se présentèrent à la mortuaire.

Le sonneret à tour de bras pendait trois quarts d'heure. En guise de protestation, la famille se résolut à ouvrir la maison mortuaire pour les y faire sortir. Les gardiens, les ordonnateurs des pompiers escortant le corbillard des indigents se présentèrent à la mortuaire.

Le sonneret à tour de bras pendait trois quarts d'heure. En guise de protestation, la famille se résolut à ouvrir la maison mortuaire pour les y faire sortir. Les gardiens, les ordonnateurs des pompiers escortant le corbillard des indigents se présentèrent à la mortuaire.

Le sonneret à tour de bras pendait trois quarts d'heure. En guise de protestation, la famille se résolut à ouvrir la maison mortuaire pour les y faire sortir. Les gardiens, les ordonnateurs des pompiers escortant le corbillard des indigents se présentèrent à la mortuaire.

Le sonneret à tour de bras pendait trois quarts d'heure. En guise de protestation, la famille se résolut à ouvrir la maison mortuaire pour les y faire sortir. Les gardiens, les ordonnateurs des pompiers escortant le corbillard des indigents se présentèrent à la mortuaire.

Le sonneret à tour de bras pendait trois quarts d'heure. En guise de protestation, la famille se résolut à ouvrir la maison mortuaire pour les y faire sortir. Les gardiens, les ordonnateurs des pompiers escortant le corbillard des indigents se présentèrent à la mortuaire.

Le sonneret à tour de bras pendait trois quarts d'heure. En guise de protestation, la famille se résolut à ouvrir la maison mortuaire pour les y faire sortir. Les gardiens, les ordonnateurs des pompiers escortant le corbillard des indigents se présentèrent à la mortuaire.

Le sonneret à tour de bras pendait trois quarts d'heure. En guise de protestation, la famille se résolut à ouvrir la maison mortuaire pour les y faire sortir. Les gardiens, les ordonnateurs des pompiers escortant le corbillard des indigents se présentèrent à la mortuaire.

Le sonneret à tour de bras pendait trois quarts d'heure. En guise de protestation, la famille se résolut à ouvrir la maison mortuaire pour les y faire sortir. Les gardiens, les ordonnateurs des pompiers escortant le corbillard des indigents se présentèrent à la mortuaire.

Le sonneret à tour de bras pendait trois quarts d'heure. En guise de protestation, la famille se résolut à ouvrir la maison mortuaire pour les y faire sortir. Les gardiens, les ordonnateurs des pompiers escortant le corbillard des indigents se présentèrent à la mortuaire.

Le sonneret à tour de bras pendait trois quarts d'heure. En guise de protestation, la famille se résolut à ouvrir la maison mortuaire pour les y faire sortir. Les gardiens, les ordonnateurs des pompiers escortant le corbillard des indigents se présentèrent à la mortuaire.

Le sonneret à tour de bras pendait trois quarts d'heure. En guise de protestation, la famille se résolut à ouvrir la maison mortuaire pour les y faire sortir. Les gardiens, les ordonnateurs des pompiers escortant le corbillard des indigents se présentèrent à la mortuaire.

Le sonneret à tour de bras pendait trois quarts d'heure. En guise de protestation, la famille se résolut à ouvrir la maison mortuaire pour les y faire sortir. Les gardiens, les ordonnateurs des pompiers escortant le corbillard des indigents se présentèrent à la mortuaire.

Le sonneret à tour de bras pendait trois quarts d'heure. En guise de protestation, la famille se résolut à ouvrir la maison mortuaire pour les y faire sortir. Les gardiens, les ordonnateurs des pompiers escortant le corbillard des indigents se présentèrent à la mortuaire.

Le sonneret à tour de bras pendait trois quarts d'heure. En guise de protestation, la famille se résolut à ouvrir la maison mortuaire pour les y faire sortir. Les gardiens, les ordonnateurs des pompiers escortant le corbillard des indigents se présentèrent à la mortuaire.

Le sonneret à tour de bras pendait trois quarts d'heure. En guise de protestation, la famille se résolut à ouvrir la maison mortuaire pour les y faire sortir. Les gardiens, les ordonnateurs des pompiers escortant le corbillard des indigents se présentèrent à la mortuaire.

Le sonneret à tour de bras pendait trois quarts d'heure. En guise de protestation, la famille se résolut à ouvrir la maison mortuaire pour les y faire sortir. Les gardiens, les ordonnateurs des pompiers escortant le corbillard des indigents se présentèrent à la mortuaire.

Le sonneret à tour de bras pendait trois quarts d'heure. En guise de protestation, la famille se résolut à ouvrir la maison mortuaire pour les y faire sortir. Les gardiens, les ordonnateurs des pompiers escortant le corbillard des indigents se présentèrent à la mortuaire.

Le sonneret à tour de bras pendait trois quarts d'heure. En guise de protestation, la famille se résolut à ouvrir la maison mortuaire pour les y faire sortir. Les gardiens, les ordonnateurs des pompiers escortant le corbillard des indigents se présentèrent à la mortuaire.

Le